



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fort-de-France, le 23 août 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démantèlement d'un trafic de pêche illégale d'oursins issus de l'importation

La direction de la mer de la Martinique a effectué les 21 et 22 août à Fort-de-France, une importante mission de police contre les activités illicites en mer en saisissant un stock de gonades d'oursins importé frauduleusement depuis le Venezuela.

Le navire et son équipage ont été consignés à quai durant 24 heures et les contrevenants ont écopé d'une amende de 5000 euros fixée par le parquet de Fort-de-France. Le navire a pu reprendre la mer ce mardi 22 août.

Les produits de la pêche illégale dépourvus de toute garantie sanitaire et impropres à la consommation humaine, ont été saisis et détruits. Ce trafic alimente le marché illégal et lucratif des têtes d'oursins en Martinique et encourage le braconnage, fléau pour la biodiversité marine. Il porte également préjudice aux pêcheurs respectueux des règles mises en place pour une pêche durable.

La direction de la mer rappelle que, en accord avec le comité régional des pêches maritimes de la Martinique, la pêche aux oursins est actuellement fermée et qu'en acheter à des colporteurs encourage les activités de braconnage et expose à de sévères risques sanitaires pour la santé.